

# Lettre d'information N°10

## du GIP-Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées

### Editorial

Janvier 2020, Numéro 10

#### Dans ce numéro :

Editorial	1
Téledétection des écobuages par imagerie satellite	2-3
Les bacades en estive	4
Le coût des cabanes pastorales	5 à 7
Le projet « Contracts 2.0 »	8-9
Les appels à projet 2019 et 2020	10-11
Brèves des estives	11-12



Depuis quelques temps, bon nombre de pratiques agricoles sont remises en question par certains acteurs de notre société. Si côté monde agricole, des évolutions sont nécessaires, on constate que les démarches engagées par ces derniers se durcissent et un fossé, voire un ravin se creuse entre les agriculteurs

et les autres citoyens.

L'écobuage fait partie des pratiques agricoles décriées, le feu provoquant des réactions émotionnelles vives. A cela s'ajoute une confusion générale où les incendies d'Amazonie sont traités quasiment au même rang que nos feux d'entretien pratiqués certes dans des milieux naturels mais entretenus et valorisés par l'homme.

Nos brûlages contrôlés régénèrent chaque année quelques centaines d'hectares de landes et pelouses (entre 500 et 5 000 ha par an dans les Hautes-Pyrénées), contrairement par exemple aux incendies méditerranéens qui brûlent d'importantes surfaces forestières. Par ailleurs, si l'élevage était encore suffisamment présent dans ces milieux, couplé à un entretien régulier de la main de l'homme, il n'y aurait pas autant d'incendies.

Si l'activité agro-pastorale disparaît, ce sont à des incendies d'importance qu'il va falloir faire face, sans parler de l'impact paysager qui s'en suivra : développement des friches, banalisation du paysage ...

Quelles sont les solutions ? Tout d'abord, renouer le dialogue avec les citoyens et acteurs du territoire pour discuter de façon constructive. Pour ce faire, un outil devra être revalorisé, ce sont les Commissions Locales d'Écobuage. Il est nécessaire de leur redonner de l'importance et pour cela, il faut une implication forte du monde agricole. Il faut réaffirmer auprès des pouvoirs publics le bien-fondé de l'écobuage comme un des outils de gestion des espaces pastoraux. Mais aussi réaffirmer son rôle dans la protection des forêts et des populations contre les incendies et le maintien des paysages ouverts et de la biodiversité associée.

Il est aussi nécessaire d'avoir recours à des moyens humains supplémentaires pour pallier au problème récurrent de main d'œuvre pour bien contrôler les écobuages. Je pense que cette dernière problématique est cruciale pour les années à venir, pour l'évolution de notre paysage et de nos pratiques.

Jean-Michel MIQUEU,  
Président du Groupement Pastoral de Gaillagos.

# L' imagerie satellite et les outils de télédétection au service de l'amélioration de la pratique des écobuages

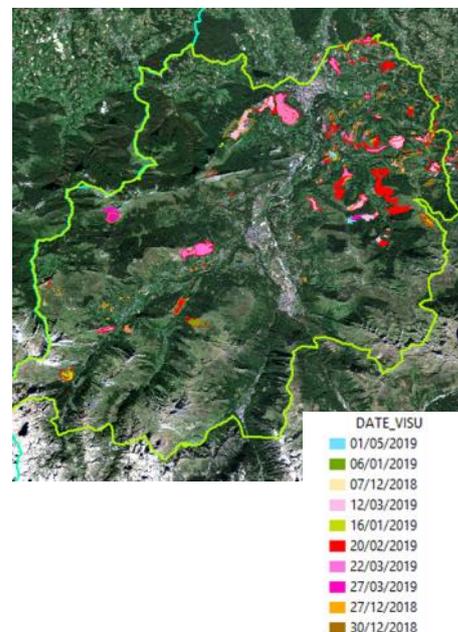
Dans la perspective de développer des outils pour une meilleure gestion des écobuages, afin notamment de limiter les émissions de particules dans l'air, la DDT 65 a commandité à l'entreprise TerraNIS (traitement d'images et développement de services de géo-information) un travail visant à **tester l'utilisation d'images satellites pour détecter les zones écobuées**.

Le développement de ce service passe en tout premier lieu par la connaissance des surfaces effectivement brûlées chaque année. Dans les Hautes-Pyrénées, **les déclarations d'intention de brûlage recensées chaque année approchent les 15 000 hectares**. S'il était admis que la surface effectivement brûlée n'atteignait pas ce chiffre, nous ne disposons d'aucun chiffrage précis de ces surfaces depuis plus de dix ans. Les données disponibles faisaient alors état de **500 à 6 000 hectares effectivement écobués par an**.

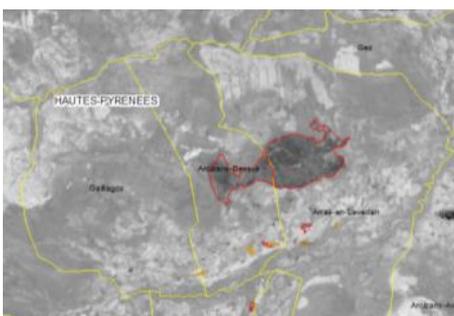
Une première expérimentation a été effectuée sur les Hautes-Pyrénées avec des **images du satellite Sentinel2** acquises sur trois saisons d'écobuages : 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019. Ce satellite photographie tous les 5 jours un même lieu permettant de disposer de 36 photographies du département sur une saison d'écobuage (du 1er novembre au 30 avril).

Pour être exploitables, la couverture nuageuse doit être absente des zones que l'on souhaite observer. Pour la saison 2018-2019, ce sont au final **24 images qui ont pu être exploitées**.

La validation terrain, nécessaire pour évaluer la fiabilité de la méthode testée, s'est appuyée sur **195 observations terrain réalisées par le GIP-CRPG** autour d'Argelès-Gazost et de Lourdes durant la saison 2018-2019 (*voir carte ci-contre*).



*Exemple de l'écobuage sur Arcizans-Dessus et Arras en Lavedan réalisé le 25/02, détecté sur l'image satellite du 22/03 grâce aux différents traitements informatiques pratiqués (ci-dessous).*

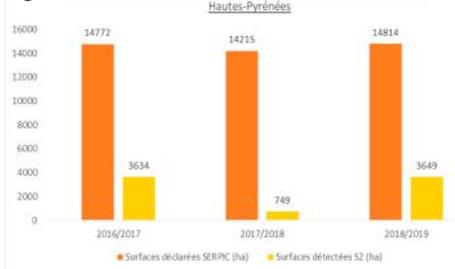


# L'imagerie satellite et les outils de télédétection au service de l'amélioration de la pratique des écobuages

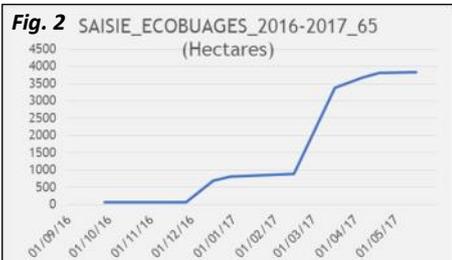
## Les données obtenues

Le traitement des images satellites a permis d'évaluer **les surfaces écobuées lors des trois dernières saisons hivernales** (cf. figure 1). Cette surface varie de 5% à 25% des surfaces déclarées et est fortement dépendante des conditions météorologiques de la saison.

Fig. 1 Surfaces déclarées sur SERPIC/surfaces brûlées détectées par satellite - Hautes-Pyrénées



Outre cette importante donnée, le travail a permis d'identifier **les épisodes de brûlage au cours des saisons** sous réserve de disposer d'images satellites exploitables proche de ces périodes. La figure 2 fait clairement état des deux importants épisodes de brûlage de décembre 2016 et de février 2017.



Enfin, la comparaison des résultats obtenus sur les différentes saisons a permis de **connaître les répétitions des brûlages sur une même surface** sur les trois années concernées (cf. figure 3). Sur les 6 370 ha brûlés en trois ans, 75% ont brûlé une fois, 22% ont brûlé deux fois et 3% ont brûlé trois fois.

Fig. 3

	Un brûlage			Deux brûlages			3 brûlages		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017 & 2017-2018	2017-2018 & 2018-2019	2016-2017 & 2018-2019	2016-2017 & 2017-2018 & 2018-2019	2016-2017 & 2017-2018 & 2018-2019	2016-2017 & 2017-2018 & 2018-2019
Hectares	2349	349	2050	20	142	1223	235		

## La fiabilité du travail : 90 % des zones écobuées ont été détectées.

La validation terrain a montré qu'environ 10% des zones brûlées observées sur le terrain n'ont donc pas été détectées, soit 265 hectares (96 zones). Les causes principales de ces sous-détectés sont de deux ordres :

- ⇒ La plupart des zones non détectées concernent **des petites surfaces**, la surface moyenne des zones non détectées est de 2,8 hectares et plus de la moitié font moins de 1 ha, ce qui rend la détection plus difficile.
- ⇒ La plupart des zones non détectées ont brûlé à **une période où aucune image Sentinel-2 sans nuages n'était disponible** (avril 2019). Lorsque des images sans nuage ont de nouveau été disponibles, la végétation avait déjà trop repoussé pour détecter les brûlages. Sur l'ensemble de la zone de validation, seulement 8,3 hectares ont été détectés comme brûlés alors que, après vérification, il n'a pas été observé de brûlage sur le terrain. Les deux zones concernées représentent moins de 0,5% des surfaces brûlées observées.

Ces premiers résultats sont encourageant, à la fois parce qu'ils permettent de vérifier que nous avons **des marges de progrès importantes dans la connaissance fine des pratiques d'utilisation du feu grâce aux nouvelles technologies** et parce qu'ils permettent de relativiser certaines perceptions, notamment sur la réalité des surfaces brûlées ou sur le rythme de passage du feu sur certains secteurs.



Depuis près de 30 ans **les acteurs du département, et en particulier le GIP-CRPGE, se sont beaucoup investis sur cette thématique des feux pastoraux**, tant sur la sécurisation des pratiques face au risque d'incendie que sur ses éventuels impacts sur l'environnement ou sur le multi-usage de la montagne avec des résultats que de nombreux autres départements nous envient.

Le développement des moyens de mesure de la qualité de l'air, et la forte sensibilisation de la population sur les enjeux de la pollution aux particules fines nous interpellent à nouveau et nous allons devoir remettre l'ouvrage sur le métier.

**Disposer d'outils performants** pour analyser les pratiques (périodes de brûlage, végétation brûlée, surfaces brûlées...) va être important pour nous aider à imaginer des nouvelles solutions pour le feu puisse rester **un outil rationnel d'accompagnement du pastoralisme** dans nos vallées.



# La gestion économique des estives : zoom sur les bacades



Avec la réforme de la PAC de 2015 et la prochaine qui se dessine déjà, l'Association départementale des Gestionnaires d'Estive et le GIP-CRPGE ont engagé un travail autour de la gestion économique générale des estives, de la diversité des modèles économiques et des stratégies développées par les différentes structures gestionnaires. Au travers des données disponibles au GIP-CRPGE et d'une enquête approfondie auprès d'un panel de gestionnaires (stage de 6 mois de Macaréna VALERA NEIRA au cours de l'été 2019), il est d'ores et déjà possible de dresser certains constats sur une des ressources majeures : les bacades.

## Tous les gestionnaires d'estive ne prélèvent pas des bacades

Sur 100 gestionnaires d'estives pour lesquelles nous disposons de données, 38 ne collectent aucune bacade. C'est le cas pour 61 % des communes qui gèrent des estives et 33 % des Groupements Pastoraux. Il s'agit de petits territoires, de basse altitude, accueillant essentiellement des éleveurs locaux. Ils ne représentent que 10 % de la surface pastorale du département. Leur capacité d'investissement est limitée.

## Des tarifs très variables

L'examen détaillé des tarifs des bacades montrent une très grande diversité à l'échelle du département. Les principaux critères déterminants :

⇒ **Les espèces d'animaux** : ovins, bovins et équins (avec des tarifs concernant les équins souvent le double des bovins).

⇒ **Les origines des éleveurs** : de manière générale on distingue les ayants droit et des éleveurs dits « extérieurs ». La gratuité pour les ayants droit est très répandue dans le département (58 % des estives gratuites pour les locaux dont certaines avec gardiennage). Les tarifs entre ayants droit et extérieurs sont différents dans plus de 90 % des cas.

⇒ **Le gardiennage collectif salarié** : la majorité des gestionnaires ayant mis en place un service de gardiennage ont financé ce service par une augmentation du tarif des bacades et non par l'instauration d'une taxe de gardiennage. Or, la dissociation entre les bacades et la taxe de gardiennage permettrait de mieux répartir la charge des salariés en intégrant tous les éleveurs bénéficiant du service de garde. Aujourd'hui, sur les 26 gestionnaires d'estives disposant d'un gardiennage collectif salarié, 12 (soit 46 %) font porter le coût de ce service uniquement sur les éleveurs extérieurs.

De manière générale, le tarif des bacades évoluent régulièrement pour couvrir les charges d'estive (sauf en cas de mise en place d'un gardiennage où les tarifs sont totalement revus). Dans ce contexte, **la réforme de la PAC n'a pas engendré de modification importante sur les tarifs** (on ne recense que deux augmentations et une diminution liées à cette réforme, enquête 2019).

## Les bacades, véritable outil de gestion de l'estive

⇒ C'est la **seule ressource stable** dans le temps et totalement maîtrisée par le gestionnaire d'estive permettant de mettre en place une réelle stratégie de développement.

⇒ Elle est **adaptable au contexte de chaque estive**.

⇒ Elle est généralement au **service de la politique du territoire** en permettant d'orienter l'accueil des troupeaux (tarifs dissuasifs pour les chevaux par exemple), d'encourager des pratiques (décote pour les éleveurs participant à une fête de transhumance, tarifs bas en échange d'une participation des éleveurs aux travaux et à l'entretien...), d'agir sur la répartition des troupeaux (tarifs différenciés en fonction de l'accessibilité du quartier, tarifs spéciaux pour les troupeaux utilisant deux ou trois estives « partenaires », tarifs spécifiques pour l'intersaison...).

En 2020, le GIP-CRPGE va poursuivre et compléter le travail d'analyse de la gestion économique des estives sur notre département et rendre compte régulièrement de ce travail.

*Ci-dessous : bacades des estives des Hautes-Pyrénées (hors gratuité) : tarifs moyen, minimum et maximum, GIP-CRPGE 2018-2019.*

Tarifs moyens 2018	SANS GARDIENNAGE				AVEC GARDIENNAGE			
	LOCAUX		EXTERIEURS		LOCAUX		EXTERIEURS	
BOVINS	11 €		23 €		19 €		35 €	
	Min 1 €	Max 28 €	Min 4 €	Max 60 €	Min 2 €	Max 60 €	Min 8 €	Max 75 €
OVINS	2 €		3 €		4 €		6 €	
	Min 0.15 €	Max 4 €	Min 0.50 €	Max 8 €	Min 0.23 €	Max 8 €	Min 2 €	Max 11 €
EQUINS	20 €		47 €		31 €		61 €	
	Min 1 €	Max 58 €	Min 12 €	Max 102 €	Min 4 €	Max 60 €	Min 25 €	Max 90 €

### Un constat inquiétant

Depuis plusieurs années, le coût des constructions ou des réfections de cabanes pastorales destinées à l'hébergement des bergers et vachers salariés **n'a cessé d'augmenter** ... et de freiner la réalisation de nouveaux projets par les gestionnaires d'estive. Pour autant, le besoin est là! **Les éleveurs font de plus en plus appel au gardiennage salarié** pour faire face à la prédation, au manque de temps, au vieillissement des éleveurs ou encore pour accueillir des troupeaux extérieurs.

### Un enjeu essentiel

**Proposer un modèle de programme** pour les futurs projets de construction de cabanes. Un programme qui prend en compte à la fois **les attentes et les besoins des gestionnaires d'estive, des bergers-vachers** tout en mettant en avant des techniques de construction permettant une meilleure maîtrise de la mise en œuvre (et donc des coûts) en cohérence avec le contexte géographique, culturel et usuel. L'idée est de rendre ces projets plus rationnels, de déterminer leurs réels enjeux, afin de limiter les dépenses inutiles et de placer les efforts humains et financiers sur les bons aspects de la construction.

Cet enjeu est **partagé par l'ensemble des services pastoraux du massif pyrénéen**. Dans un souci de mutualiser les informations, le GIP-CRPG s'est saisi de cet enjeu et a lancé une réflexion sur ce sujet en 2019. Il a accueilli un stagiaire, Flavien AZAM, étudiant en 5ème année de l'Ecole Nationale d'Architecture de Toulouse. Cette étude a été portée par le GIP-CRPG et le Groupement d'Employeur des Berges-Vachers, en partenariat avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) des Hautes-Pyrénées. En voici les principaux enseignements à retenir.



Construction d'une cabane pastorale en ossature bois

### L'analyse des constructions récentes : une conclusion sans appel

L'analyse a porté sur neuf constructions de cabanes en structure béton (coulé ou maçonné), en structure bois (ossature ou madrier) et en pierres maçonnées. Elle vise à identifier rapidement les coûts de construction par lots, les raisons de l'augmentation des coûts et à mettre en lumière les défauts et avantages dans les façons de faire.



Cabane en ossature bois  
avec parement en pierres

Les différences de coûts entre ces différents édifices sont significatives :

- ⇒ entre **1 500 et 3 000€/m<sup>2</sup> pour les constructions en bois**,
- ⇒ entre **3 000 et 6 000 €/m<sup>2</sup> pour les constructions en maçonnerie ou en béton armé**.

Soit un écart du simple au double. Mais s'arrêter au prix de la construction dans son ensemble n'est pas une démarche très fiable. En effet, d'autres facteurs que la structure seule peuvent entraîner des surcoûts (matériaux de finitions, types de couverture, etc.).

Cependant, si l'on isole les coûts concernant uniquement la structure, le constat est d'autant plus édifiant :

- ⇒ entre **400 et 800 €/m<sup>2</sup> pour les structures bois**,
- ⇒ entre **1 500 et 5 000€/m<sup>2</sup> pour les structures béton** (armé ou maçonné).

Ces chiffres s'expliquent assez simplement dans un contexte de construction en altitude.



Premièrement par **la contrainte du transport**. En effet, la majorité des sites de construction de cabanes ne sont accessibles qu'en hélicoptère (**coût moyen : 25 € HT/minute**) qui ne peut embarquer qu'une charge maximale de **700 kilos**. Or, le béton est un matériau lourd (2 500 kg/m<sup>3</sup> brut et 5 000 kg/m<sup>3</sup> armé) contrairement au bois (entre 450 et 600 kg/m<sup>3</sup> selon les essences), ce qui entraîne un nombre de rotations bien plus conséquent.



Hélicoptère transportant une charge de béton en vol au-dessus d'un site de construction en montagne.

Outre la question du transport, **la question de la mise en œuvre** a un impact important sur la durée d'un chantier. La main d'œuvre représentant en moyenne plus **des deux tiers du coût d'une construction**, le temps de mise en œuvre est la première cause de surcoûts. Le béton s'avère beaucoup moins performant que le bois dans ce domaine, sa mise en œuvre étant lente et complexe et pouvant être fortement impactée par les aléas climatiques.



La main d'œuvre, un paramètre essentiel dans les chantiers de construction



Installation par hélicoptère d'une base de vie pour les salariés durant le chantier

Pour finir, le béton n'est que très rarement laissé brut et implique donc **de gros travaux de finitions** (doublages, enduits...). L'édification d'un ouvrage en béton peut ainsi s'étaler sur plusieurs mois, là où la construction bois permet de réduire ces délais à quelques semaines, voire quelques jours.

**Si certains coûts s'avèrent incompréhensibles**, comme la plomberie, l'adduction en eau, l'électricité, le chauffage ou la menuiserie, d'autres peuvent être largement optimisés. C'est surtout le cas pour les finitions, qui peuvent rallonger drastiquement les délais de livraison (comme le carrelage par exemple).

**Le terrassement et les fondations** représentent un autre facteur important en termes de prix. En effet, les terrassements et des fondations lourdes en béton armé sont indispensables pour des ouvrages lourds, mais peuvent être optimisés sur les constructions légères.

Enfin **l'assainissement**, s'il est toujours coûteux avec des WC traditionnels, peut être grandement optimisé par l'installation de toilettes sèches.



Toilettes sèches

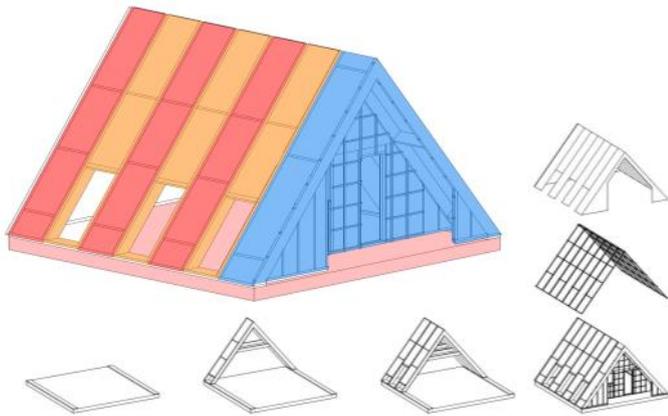
### Pour conclure :

L'idée n'est pas de rejeter le béton au profit du bois, car parfois, le béton s'imposera. Il s'agit d'étudier, pour chaque projet et pour chaque lot, les solutions les mieux appropriées aux besoins, à un coût raisonnable, avec des matériaux adaptés au site, en tenant compte des contraintes spécifiques en estive (altitude, accès, risques naturels,...), de l'insertion paysagère et de la réglementation en vigueur (notamment au regard du droit du travail).

*Le stage s'est terminé par la réalisation d'un avant-projet, en situation réelle et présenté ci-contre.*

**Objectif du projet :** concevoir une cabane en site isolé pour un salarié (avec possibilité de couchage supplémentaire) pour un montant maximum de 100 000 €.

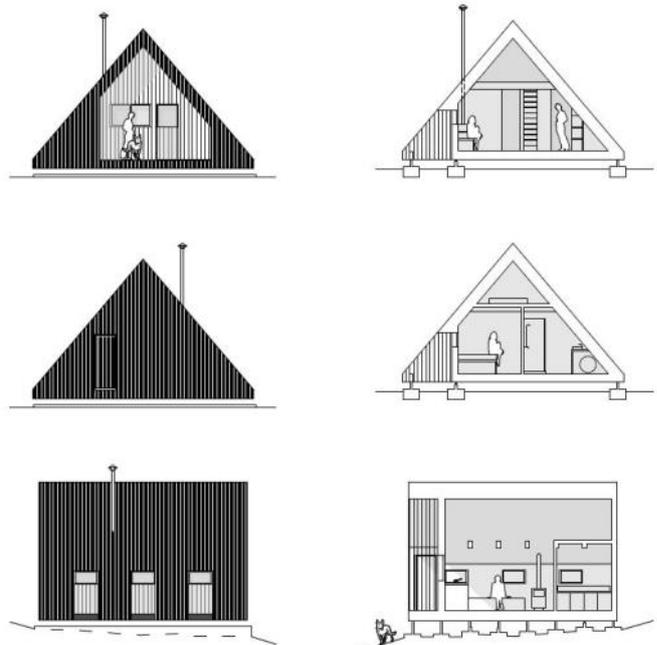
**Principes constructifs :** limitation du temps de travail en montagne, préfabrication au maximum en atelier, cabane constituée de modules héliportables assemblés sur l'estive, matériaux rustiques en finition.



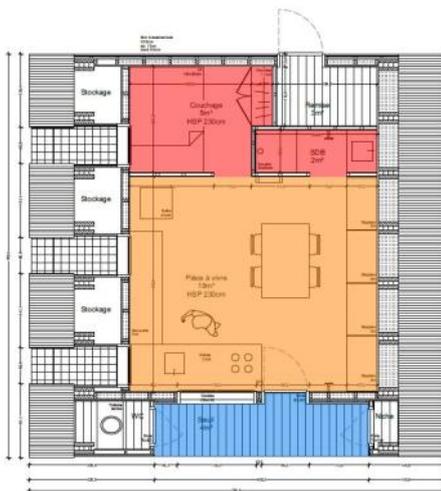
Modalités d'assemblage sur site

- ⇒ Forme générale basée sur les charpentes de granges : forme maîtrisée par les charpentiers (facilité de fabrication) et bonne résistance à la déformation.
- ⇒ Fixation au sol sur des semelles de fondation (3).
- ⇒ Ossature bois, toiture bac acier et bardage bois en mélèze sur la façade.
- ⇒ 7 modules de moins de 700 kg (comprenant l'isolation et le parement intérieur qui sert de contreventement) héliportés et assemblés sur place (clipsés et vissés entre eux) et pose du bac acier.

- ⇒ Pièce de vie de 18 m<sup>2</sup>, rangements intégrés, cuisine, banquette.
- ⇒ Couchage de 5 m<sup>2</sup> (lit 140 cm + rangement).
- ⇒ Salle d'eau 2 m<sup>2</sup> (lavabo et douche).
- ⇒ Mezzanine avec un couchage supplémentaire.
- ⇒ Toilettes sèches situés à l'extérieur sur le seuil couvert, niche en face.
- ⇒ Remise de 3 m<sup>2</sup> et stockages extérieurs.
- ⇒ Poêle à bois et équipement photovoltaïque.



Simulations 3D de l'intérieur de la cabane



# CONTRACTS 2.0 : proposer des « contrats agri-environnementaux de rêve » pour les estives



Courant 2018, le GIP-CRPGE s'est associé à plusieurs partenaires de la recherche et du développement de **11 pays européens** pour répondre à un appel à projet lancé par la Commission Européenne sur le thème de la « renaissance du monde rural » (dispositif H2020). Fin 2018, la Commission Européenne a retenu la proposition de notre « consortium », le projet Contracts 2.0.

L'objectif global de ce projet est de proposer **des améliorations aux dispositifs actuels de contractualisation agri-environnementale** en privilégiant de nouvelles approches qui permettent de rendre les engagements plus efficaces pour l'environnement et plus attractifs pour les contractants potentiels, notamment en intégrant mieux les démarches collectives, la maîtrise du foncier ou les chaînes de valeur tout en respectant la liberté de chaque contractant.

## Un consortium international pour partager les expériences et peser sur les décisions nationales et européennes

Le projet Contracts 2.0 est un **projet de recherche/développement**, c'est-à-dire qu'il associe des chercheurs de différentes spécialités et des acteurs du développement en lien avec la contractualisation agri-environnementale, comme un Parc National en Hongrie, des associations de protection de la Nature en Allemagne et en Angleterre, des structures d'appui aux agriculteurs en Espagne et en Belgique, des syndicats agricoles, associations d'agriculteurs ou des fondations agricoles en Allemagne et au Danemark, des collectivités locales et régionales en Italie et au Danemark.

Tous ces laboratoires de recherche et ces acteurs du développement ont de l'expérience dans l'étude, la conception et la mise en œuvre de mesures agri-environnementales en Europe et ailleurs dans le monde. Quatre entrées ont été retenues pour l'analyse : l'action collective, la maîtrise du foncier, les obligations de résultat et l'intégration de l'agroenvironnement dans les « chaînes de valeur » (valorisation au sein des filières).

## Un partenariat avec une équipe de recherche pluridisciplinaire pour aborder les questions sous différents angles

Depuis sa création, le GIP-CRPGE a toujours développé **des collaborations avec le monde de la recherche** : sur les feux pastoraux, l'évolution des paysages, la formation de bergers, la structuration du foncier, les relations entre l'activité pastorale et l'environnement, l'utilisation des nouvelles technologies... L'objectif est toujours de mieux appréhender notre domaine de travail, d'anticiper, voire d'influencer ses évolutions, de se doter d'outils de développement adaptés (formation bergers, Commissions Locales d'Ecobuage...) et d'évaluer nos actions. Pour le projet Contracts 2.0, c'est en partenariat avec le **Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)** et **l'Université Jean Jaurès** à Toulouse, avec l'appui de l'Observatoire du Développement Rural (ODR) de **l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)** que le travail va être réalisé durant les trois ans à venir. Et c'est une équipe de recherche pluridisciplinaire composée d'économiste, sociologue, anthropologue du droit et géographe qui s'est attelée à la tâche.

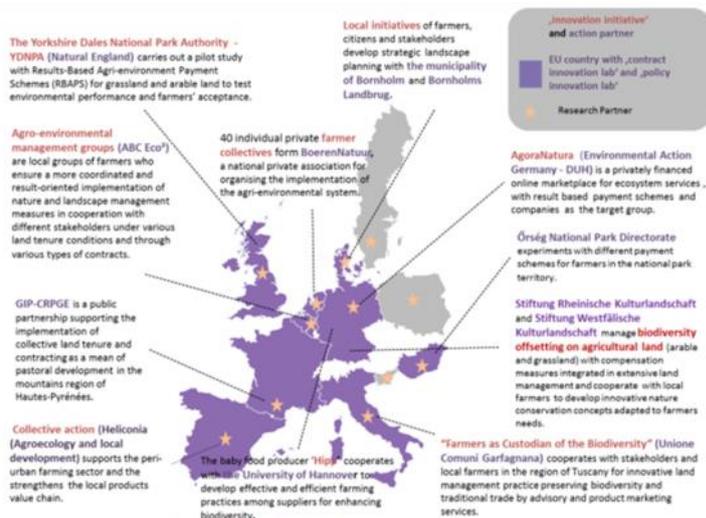


Figure 2: Distribution of 'innovation initiatives', action partners, 'innovation labs', research partner around Europe



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant Agreement No. 818190.

## Une contribution française et pyrénéenne centrée sur le pastoralisme collectif

Au sein du projet global qui s'intéresse à différents contextes agricoles (grandes cultures, agriculture péri-urbaine, élevage extensif), le choix des partenaires français a été de cibler notre travail **sur le pastoralisme collectif**, avec comme **terrain de recherche privilégié les Hautes-Pyrénées**. Cependant, une des étapes du processus sera de mettre les résultats obtenus en regard des autres contextes pastoraux, nationaux, voire d'autres territoires où les acquis de nos pratiques pourraient être transposés.

# CONTRACTS 2.0 : proposer des « contrats agri-environnementaux de rêve » pour les estives

## Des outils novateurs pour une réelle co-construction des dispositifs à venir

L'objectif opérationnel du projet est bien d'analyser les dispositifs de contractualisation existants, leur adaptation au contexte spécifique du pastoralisme dans un cadre collectif et de construire des propositions d'amélioration.

Pour cela, le projet a prévu deux outils :

- ⇒ les laboratoires d'innovation contractuelle : Contract Innovation Labs (CILs),
- ⇒ les laboratoires d'innovation politique : Policy Innovation Labs (PILs).

Le principe des CILs est **de réunir au niveau local et mobiliser les acteurs de la contractualisation** (gestionnaires d'estive, éleveurs, bergers, associations environnementales, gestionnaires d'espaces labellisés ou protégés, agents de développement, administrations, organisations diverses et variées concernées par la question...), de rassembler leur expérience et de la confronter aux travaux et aux résultats de la recherche. Conçus comme **des espaces de dialogue et d'action multi-acteurs**, ils permettent entre autres de stimuler la créativité et l'apprentissage social.

Les PILs sont, quant à eux, mis en place et conduits en parallèle des CILs et **réunissent les décideurs** (élus et représentants d'administrations centrales...), des représentants des acteurs de la contractualisation et des experts. Les PILs sont destinés à **appuyer le développement et la mise en œuvre des propositions élaborées** par les CILs.

## Un projet qui avance et des échéances à venir

Après une longue phase de « calage » administratif, une réunion officielle de lancement à Berlin mi-juin, le projet a pu être présenté aux institutions régionales fin juin 2019 à Toulouse.

- ⇒ **Fin septembre, l'équipe de recherche, accompagnée par le GIP-CRPGÉ, est venue s'imprégner de notre contexte haut-pyrénéen sur les communes d'Aulon et de Vielle-Aure** (ci-dessous).



Réunion à Aulon

- ⇒ **Et le 13 décembre, nous avons pu organiser à Tarbes le premier laboratoire d'innovation contractuel (CIL)**. 20 participants ont répondu à notre invitation dont 10 gestionnaires d'estive. Nous souhaitons ici remercier particulièrement les élus qui ont accepté de contribuer à ces travaux malgré le contexte difficile de tempêtes et d'inondations qui touchait ce jour là leur commune. Les autres acteurs locaux concernés par la contractualisation agro-environnementale étaient également représentés : administrations, gestionnaires d'espace protégé, conservatoire botanique... Cette séance de travail a permis une première analyse des dispositifs existants du point de vue des acteurs directs du territoire (photo ci-contre).

La synthèse de ces premiers travaux sera présentée **fin janvier 2020 aux participants du premier laboratoire d'innovation politique (PIL)**.

La prochaine phase sera donc l'organisation du premier laboratoire d'innovation politique le 31 janvier 2020. Pour cette nouvelle étape, nous serons accueillis par le Conseil Régional à Toulouse. L'objectif sera de **présenter les résultats des travaux du 13 décembre 2019 aux décideurs** (administrations régionales et nationales), aux experts et aux représentants régionaux des acteurs du pastoralisme et de l'environnement.

Les CILs et les PILs seront par la suite réunis environ une fois par semestre au cours des 3 ans à venir, avec donc comme objectif final, **la proposition d'un contrat agri-environnemental « de rêve »** pour les territoires pastoraux collectifs européens.

Entre-temps, le Conseil Régional à Toulouse et le département des Hautes-Pyrénées recevront **à l'automne 2020 l'ensemble des partenaires Européens du projet** pour un point d'étape sur l'avancée des travaux dans chaque pays concerné.



CIL du 13 décembre à Tarbes

# Bilan des appels à projets 2019 et annonce des dates de dépôt pour 2020

Depuis plusieurs années, la Région Midi-Pyrénées (puis Occitanie), autorité de gestion des crédits du second pilier de la Politique Agricole Commune, a mis en place un **dispositif d'appel à projets**. Instauré pour la sélection des projets concernant la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales (MAE) sur les espaces collectifs, il a été étendu depuis 2015 **au développement pastoral pour le financement des travaux d'amélioration pastorale, du gardiennage, des études ainsi que de l'animation pastorale**. Voici un petit retour sur les projets financés qui ont transité par le GIP-CRPGC dans le cadre des appels à projets 2019 concernant le département ainsi que les dates à respecter pour le dépôt des dossiers au titre de l'année 2020.

## Les TRAVAUX d'AMELIORATION PASTORALE - Mesure 7/6/2

**50 dossiers** déposés en 2019 : cabane (construction, rénovation toiture, aménagements intérieurs, amenée eau et électricité, abri mobile...), parc de tri, dispositif d'abreuvement, desserte, clôture, débroussaillage, passage canadien, passerelle.

- ⇒ 47 dossiers retenus (validation en Commission Permanente du Conseil Régional du 07/06/2019),
- ⇒ 2 dossiers n'ont pas été sélectionnés faute de financement,
- ⇒ 1 dossier n'a pas été retenu car en dessous de la note minimale pour être proposé à la programmation.

Montant total de travaux : **894 514,80 €**

### Date de dépôt des dossiers 2020 :

**Un seul Appel à Projet avec une date limite de dépôt fixée au 05 Mars 2020**

#### Pour rappel :

- ⇒ Taux maximal d'aide : 80 % pour les cabanes pastorales dont le montant est supérieur à 50 000 € (dépense éligible plafonnée à 140 000 €), 70 % pour les autres TAP (dépense éligible plafonnée à 20 000 € pour les clôtures et pistes pastorales).
- ⇒ Plan de financement de la subvention : 53 % de FEADER + 47 % de contreparties nationales (CD, CR, MAAF, FNADT).
- ⇒ Enveloppe globale : 800 000 € FEADER pour les 8 départements de l'ex-Midi-Pyrénées.
- ⇒ Note minimale : 110 points



## Le GARDIENNAGE SALARIE - Mesure 7/6/2 « Conduite des troupeaux »

**30 dossiers** déposés en 2019 pour l'embauche de 45 salariés.

Montant total : **552 347 €** dont 493 014 € éligibles.

### Date de dépôt des dossiers 2020 :

**Un seul Appel à Projet avec une date limite de dépôt fixée au 20 Février 2020**

#### Pour rappel :

- ⇒ Taux de subvention : 70 % (cas général) -  
75 % (si l'estive est située à plus de 80% en zone Natura 2000).
- ⇒ Dépense plafonnée à 2 500 € / par mois / par gardien.
- ⇒ Enveloppe globale : 550 000 € de FEADER pour les 8 départements de l'ex Midi-P.
- ⇒ Note minimale : 25 points.
- ⇒ Pas de dossier « Eleveur Gardien » (non éligible depuis 2018 en 7/6/2).



## Le GARDIENNAGE - Mesure 7/6/1 « Adaptation aux risques des grands prédateurs »

18 dossiers déposés en 2019 (comprenant également l'entretien de chien de protection et l'achat de filets de regroupement) :

- ⇒ Gardiennage salarié (10 dossiers pour 10 salariés) : 121 354,59 € dont 116 058,19 € éligibles.
- ⇒ Diagnostic de vulnérabilité (3 dossiers) : 14 000 €.
- ⇒ Eleveurs gardiens (5 dossiers) : 20 787,92 €.

### Date limite de dépôt des dossiers 2020 :

**Premier appel à projet : le 10/04/2020 - Second appel à projet : le 16/07/2020**

#### Pour rappel :

- ⇒ Taux de subvention : 80 % (gardiennage salarié, éleveur gardien, clôtures mobiles, entretien de chiens de protection) - 100 % (diagnostic vulnérabilité).
- ⇒ Enveloppe globale : 350 000 € de FEADER pour les 8 départements de l'ex Midi-P.



# Bilan des appels à projets 2019 et annonce des dates de dépôt pour 2020 (suite)

## Le PORTAGE DE RAVITAILLEMENT DES CABANES EN ESTIVE - Mesure7/6/2 « Animation»\*

\* Depuis 4 ans, l'appel à projet portage en estive est intégré dans l'appel à projet relatif à l'animation pastorale du GIP-CRPG. Il exclut de fait les réponses individuelles en privilégiant un Maître d'Ouvrage unique à l'échelle du département : le GIP-CRPG.

- ⇒ 26 gestionnaires et associations de gardiennage en sont bénéficiaires (24 par hélicoptère et 2 par portage par bât).
- ⇒ 160 rotations d'hélicoptère et 90 rotations par bât pour un total de 120 tonnes (bois de chauffage, bouteilles de gaz, alimentation, croquettes pour chien, clôtures mobiles, produits vétérinaires, descente des fromages...).
- ⇒ Montant global : 48 000 € TTC



**Date de retour des besoins au GIP : Avril 2020**

## Quelques brèves en image des estives...

### - Changements au sein du Conseil d'Administration du GIP-CRPG



Le Lycée d'Enseignement Général de Technologie Agricole et Forestier de Vic-en-Bigorre (LEGTAF Jean Monnet) a un nouveau proviseur en la personne de Franck BOCHER (*photo de gauche*) en remplacement de Jérôme JACQUES qui a pris la direction du lycée agricole de Bressuire dans les Deux-Sèvres). Il représentera le lycée au sein du Conseil d'Administration du GIP-CRPG.

Suite aux dernières élections consulaires, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées a confié à Claude VIELLE (*photo de droite*) le soin de la représenter au sein du Conseil d'Administration.

Georges LECLERCQ, agent comptable du GIP-CRPG depuis sa création jusqu'à l'automne 2018, s'est éteint en Novembre 2019 des suites d'une longue maladie. Le Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel du GIP-CRPG ont été très attristés par cette disparition. Certes M. LECLERCQ veillait sur nos comptes mais il ne manquait jamais de rappeler tout l'intérêt qu'il avait à assister à nos débats au sein du Conseil d'Administration, toujours disponible, toujours attentif à nos questions. Il mettait également à notre service ses qualités humaines et relationnelles.

### - Le monde des estives endeuillé



Fin 2019, deux figures emblématiques du pastoralisme départemental nous ont quittés. Michel PEES, ancien Président du Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles et Robert DEJEANNE, Président du Syndicat de la Montagne de Gramont (*photo ci-contre*). Deux hommes toujours prompts à tendre la main aux autres, deux hommes pour qui l'action collective n'était pas un vain mot, deux hommes pour qui le troupeau et la montagne étaient des valeurs cardinales. Nous partageons sincèrement la douleur de leurs proches.

### - Champagne pour la cabane d'Ilhers



Le Vendredi 25 Octobre 2019, Thierry DUMESTRE-COURTIADE, Président du SIVOM du Labat de Bun, a réuni : élus, entreprises, éleveurs utilisateurs, partenaires techniques et financiers pour l'inauguration de la cabane pastorale d'Ilhers, située dans le quartier d'estive de la Labasse.

En présence notamment de Chantal ROBIN-RODRIGO, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental et de Pascale PERALDI, présidente du GIP-CRPG, Thierry DUMESTRE-COURTIADE a rappelé la longue et fastidieuse genèse de ce projet et a remercié toutes les personnes ayant contribué à l'aboutissement de cette construction qui permettra de sceller la reconquête pastorale de ce quartier d'estive.



# Quelques brèves en image des estives...

## - Le pastoralisme haut-pyrénéen à l'honneur au Sénat



Jean-Pierre CAZAUX et Claude VIELLE ont été auditionnés au Palais du Luxembourg par les sénateurs du groupe de travail « Pastoralisme » de la commission des affaires économiques (qui comprend notamment les deux sénatrices des Hautes-Pyrénées; Viviane ARTIGALAS et Maryse CARRERE). En tant qu'administrateurs de l'Association des gestionnaires d'estive des Hautes-Pyrénées, ils ont eu le privilège de représenter le massif pyrénéen (un interlocuteur auditionné par massif) et d'aborder avec les parlementaires concernés les problématiques concrètes relatives à la gestion des estives pyrénéennes (prédation, PAC, dispositifs de soutien au pastoralisme,...). Une parenthèse parisienne très appréciée et fort enrichissante pour nos deux représentants de la Vallée des Gaves.

## - Versement des MAE



Le paiement des MAE au titre de la campagne 2018 a été soldé par un virement unique (sans acompte) intervenu le 27 mars 2019. Concernant le versement des aides de 2019, il devrait se produire dans le courant du mois de mars 2020 sur les mêmes bases, c'est-à-dire par le biais d'un virement unique.

Pour ce qui est de la déclaration PAC 2020 des gestionnaires d'estive, elle sera ouverte sur TELEPAC du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai. Comme chaque année, le GIP-CRPGE proposera un accompagnement technique et les gestionnaires d'estive concernés recevront un courrier en mars leur expliquant les modalités de cet accompagnement.

## - Une collaboration fructueuse entre acteurs cynégétiques et monde pastoral



Dans le cadre du programme Agrifaune, le GIP-CRPGE mène depuis trois ans un travail partenarial local avec la Fédération Départementale de Chasse des Hautes-Pyrénées et l'Observatoire des Galliformes de Montagne sur l'interface galliforme de montagne et pastoralisme. L'une des principales actions s'articule autour de l'amélioration de la visualisation de clôtures pastorales, et ce afin d'éviter les collisions des galliformes sur ce type d'équipement. Ainsi, les partenaires ont identifiés des secteurs à



enjeux à la suite d'un important inventaire et recensement cartographie croisant clôtures pastorales et zone à enjeux pour les galliformes. C'est dans le Louron, au-dessus du Plateau de Nabias, (territoire pastoral de l'AFP d'Adervielle-Pouchergues) qu'un premier tronçon de clôture (hight tensil deux fils) a été visualisé par les techniciens de la Fédération de Chasse et du GIP-CRPGE. Une première expérience qui en appelle d'autres ...



Nos bureaux sont situés au 4<sup>ème</sup> étage de la Maison de l'Agriculture, 20, Place du Foirail à Tarbes.

### Vos interlocuteurs au GIP-CRPGE

#### Direction

Didier BUFFIERE : 05 31 74 01 06 / didier.buffiere@gip-crpge.com

#### Animation

Isabelle CAPERAA : 05 31 74 01 02 / isabelle.caperaa@gip-crpge.com

Annie CIPIERE : 05 31 74 01 05 / annie.cipiere@gip-crpge.com

Hélène DEVIN : 05 31 74 01 07 / helene.devin@gip-crpge.com

Anne SALLENT : 05 31 74 01 01 / anne.sallent@gip-crpge.com

#### Technicien pastoral

J-B JOURDAN : 05 31 74 01 03 / jean-baptiste.jourdan@gip-crpge.com

#### Assistant technique

Sébastien BIEDMA : 05 31 74 01 00 / sebastien.biedma@gip-crpge.com



### Rédaction et Publication :

GIP-CRPGE  
20 Place du Foirail  
65 000 TARBES